



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

FR

Conclusions du Conseil sur les Balkans Occidentaux

*2933ème session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Bruxelles, le 16 mars 2009*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le Conseil a réaffirmé qu'il soutenait pleinement la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine et a invité les responsables politiques locaux à mettre en œuvre sans réserve et avec une plus grande détermination le programme de réformes nécessaire pour permettre au pays d'accomplir des progrès tangibles dans son rapprochement avec l'Union européenne. Le Conseil a encouragé la Bosnie-Herzégovine à poursuivre la mise en œuvre pleine et entière de l'accord intérimaire. Le Conseil, qui demeure vivement préoccupé par la situation politique générale en Bosnie-Herzégovine, a exhorté les responsables politiques de ce pays à s'abstenir de recourir à une rhétorique nationaliste et de mener des actions unilatérales.

Le Conseil a rappelé qu'il était disposé à assurer la transition pour qu'après la fermeture du Bureau du Haut Représentant le pays prenne davantage son destin en main, avec le soutien d'une présence renforcée de l'Union européenne, dès que les conditions seront réunies. Le Conseil a pris acte de l'état d'avancement des préparatifs de l'UE, présenté par le SG/HR et le commissaire chargé de l'élargissement, en vue du renforcement de l'engagement de l'UE en Bosnie-Herzégovine sous la responsabilité d'un RSUE assurant simultanément la fonction de chef de la délégation de la Commission.

P R E S S E

Rappelant ses conclusions du 10 novembre 2008, le Conseil a engagé la Bosnie-Herzégovine à mettre tout en œuvre pour réaliser les cinq objectifs et les deux conditions énoncés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. À cette fin, le Conseil a vivement encouragé la poursuite du processus initié par l'accord de Prud (Odžak), insistant pour que soit dégagé le consensus le plus large possible, et il a demandé que les engagements pris dans ce contexte se traduisent rapidement par de nouvelles avancées et des résultats législatifs concrets.

Le Conseil a nommé l'ambassadeur Valentin Inzko au poste de Représentant spécial de l'UE en Bosnie-Herzégovine et a accueilli avec satisfaction le fait qu'il ait été nommé Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine. Le Conseil a rendu hommage à M. Miroslav Lajčák, ancien Représentant spécial de l'UE et Haut Représentant, pour son travail et son engagement sans pareils en faveur de la Bosnie-Herzégovine et de son avenir européen.

Le Conseil a pris acte de ce qu'en dépit d'un contexte politique difficile, la situation en matière de sécurité est restée stable en Bosnie-Herzégovine. Il s'est félicité de l'avancement des travaux préparatoires menés en vue d'une évolution possible de l'opération ALTHEA. Il est convenu de suivre régulièrement ces travaux afin qu'une décision sur l'avenir de cette opération puisse être prise dès que les conditions nécessaires seront remplies. Dans ce contexte, le Conseil a rappelé que l'évolution possible de l'opération ALTHEA devrait être fondée sur les développements politiques. Le Conseil a noté que la coopération avec l'OTAN dans le cadre de l'opération ALTHEA continuait à bien fonctionner."
